



Papiers, santé, banque... 5 conseils pour bien préparer ses vacances

Les vacances approchent, et cela nécessite une certaine organisation. Prévoir les pièces d'identité, vérifier les fonctionnalités de sa carte bancaire etc, sont des tâches à ne pas négliger. Voici quelques rappels pour vous aider à partir en vacances en toute sérénité.

Les papiers d'identité

Cela paraît évident, mais il est indispensable de vérifier les dates de validité de votre carte d'identité, de votre passeport ou bien de votre visa.

Une carte nationale d'identité a une validité de 15 ans pour toute personne majeure et de 10 ans pour les mineurs. Les démarches à effectuer sont assez simples, il vous suffit de remplir un formulaire, soit dans votre mairie soit en ligne, et de fournir les pièces justificatives nécessaires. Sachez que faire une demande de carte d'identité est totalement gratuit.

Un passeport biométrique a une validité de 10 ans, que vous soyez mineur ou majeur.

Pour procéder à la création d'un passeport, il faut remplir un formulaire, soit dans votre mairie soit en ligne, et de fournir les pièces justificatives demandées. Le coût de fabrication, contrairement à la carte nationale d'identité, est bien à prendre en compte, puisqu'il est d'une valeur de 86 € pour les adultes (17 € pour les moins de 15 ans, et 42 € pour les 15-17 ans).

Un visa parfois nécessaire

Le visa se présente sous forme de tampon ou de vignette autocollante apposé sur votre passeport. Il est parfois nécessaire de l'avoir pour pouvoir voyager dans certains pays.

Pour effectuer la demande, il faut vous rendre à l'Ambassade du pays concerné en France. La demande est payante selon les pays, et le visa peut avoir une validité de quelques jours à 3 mois, selon votre demande.

La carte bancaire

Avant de partir en vacances, vérifiez bien la date d'expiration de votre carte bancaire. Par exemple, si votre carte expire en juillet, elle expirera le dernier jour de ce mois. De plus, si vous voyagez à l'international, souvenez-vous que la carte bancaire internationale constitue le moyen le plus simple et le moins coûteux pour régler vos achats à l'étranger. De plus, il est conseillé de prévenir votre banque avant tout séjour à l'étranger pour éviter que les systèmes internationaux de paiement ne bloquent votre carte.

Le permis de conduire

Si vous voyagez en Europe, vous pouvez simplement vous munir de votre permis français.

Certains pays hors de l'Europe réclament un permis de conduire international en plus



de votre permis de conduire français. Ce permis international est tout simplement la traduction officielle de votre permis français. Pour effectuer votre demande, rendez-vous dans la préfecture la plus proche de chez vous. La demande est totalement gratuite et votre permis de conduire international est valide pendant 3 ans.

L'Autorisation de Sortie de Territoire (ARS)

Tout mineur s'appêtant à quitter le territoire français sans ses parents ou son représentant légal **doit être obligatoirement muni d'une Autorisation de Sortie de Territoire (AST).**

Lors de tout voyage, l'enfant doit être muni de son attestation de sortie de territoire, d'une pièce d'identité valide, ainsi que de la photocopie d'une pièce d'identité valide d'un parent.

Il est parfois également demandé de voyager avec un visa, ainsi qu'avec le formulaire de demande d'AST original, signé par un parent.

La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Avant tout départ en vacances en Europe, pensez à vous munir de votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie.**

La demande de votre CEAM est à effectuer auprès de votre organisme d'assurance maladie au moins 15 jours avant votre départ, et doit être faite pour chaque membre de la famille. En cas d'urgence, un certificat provisoire d'une validité de 3 mois peut vous être délivré à la place de la CEAM. La demande de carte est totalement gratuite, et elle est valable 2 ans à compter de la date d'édition.

La carte européenne d'assurance maladie permet la prise en charge des frais de santé lors d'un séjour temporaire en Europe (vacances, séjours linguistiques, stages...).

Elle vous permet d'accéder aux soins médicaux et hospitaliers selon les mêmes règles et les mêmes tarifs que les habitants du pays dans lequel vous vous trouvez. Si les frais sont gratuits pour les habitants, ils sont également gratuits pour vous, et s'ils sont payants pour les habitants du pays alors ils le sont également pour vous. Cependant, vous avez bien évidemment la possibilité d'être remboursé : soit dès votre retour en France, soit directement sur place en vous adressant à l'institution d'assurance maladie du pays.

Attention tout de même ! En cas d'oubli de votre CEAM, il vous est obligatoire de payer la totalité des frais de santé.